



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION  
DU MASTER  
DROIT DU NUMERIQUE**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;  
Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

## CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

### **REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER**

**Mention : Droit du numérique (département de droit privé)**

**Tableau structuration de la mention**

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcours diplômant	Parcours à adossement multiple	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcours à distance	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcours en partenariat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou contrat de professionnalisation	Accès Mon Master aux parcours M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou prérequis
Droit du numérique/Droit privé	M1E40E	M1	x								X	
Droit du commerce électronique et de l'économie numérique	MIE50K	M2	X	x								Droit du numérique/Droit privé
Droit de la création et numérique	MPE514 MPE50U	M2	x	x								Droit du numérique/Droit privé
Intelligence artificielle et gouvernance		M2	x	x				x	AI Sorb			Droit du numérique/Droit privé

**Clauses particulières pour chaque parcours : liste des clauses possibles (compléter le cas échéant les 2 tableaux ci-dessous)**

**Lorsque ces clauses ne sont spécifiées pour un parcours, le règlement général s'applique**

#### **8. Rubrique libre**

#### **IV. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES**

7. Les épreuves de soutenance d'un mémoire de recherche ou d'évaluation d'un stage inclus dans la formation peuvent avoir lieu exceptionnellement en septembre. Le jury tient le cas échéant une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves.

**CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER**

**Tableau, clauses spécifiques 1**

Parcours			Langue		Examens		Stage	Notation	
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)
Droit du numérique/Droit privé	M1E40E	M1		Durant la période d'examen	Session 1 – session 2	facultatif			
Droit du commerce électronique et de l'économie numérique	MIE50K	M2		En cours de semestre Durant les périodes d'examen	Session unique	Obligatoire	3 mois	X	
Droit de la création et numérique	MPE514 MPE50U	M2		En cours de semestre Durant les périodes d'examen	Session unique	Obligatoire	2 mois	X	
Intelligence artificielle et gouvernance		M2		En cours de semestre Durant les périodes d'examen	Session unique	Obligatoire	3 mois	x	